

LE GOLFE DU MORBIHAN

vu du ciel la nuit



ZA des 3 soleils, Plescop

22h30



ZA de Laroiseau, Vannes

22h30



Theix-Noyalo

22h30



ZA de Kerollaire, Sarzeau

22h30

La nuit, il est facile de repérer les zones urbanisées souvent très éclairées. Une fois le soleil couché, les lumières s'allument progressivement. La multiplicité des sources lumineuses, les différentes teintes et puissances sont alors très visibles. On distingue facilement les centres-villes, les bourgs, les zones commerciales et leurs parkings, les routes et les ronds-points...

Seule exception, la route nationale (RN 165) qui s'efface dans le paysage nocturne.

QUE LA LUMIÈRE *soit...éteinte*

L'éclairage public est très gourmand en électricité. Il représente en moyenne 41 % de la consommation électrique des communes et 20 % de leur budget énergie³. En France, la consommation d'électricité liée à l'éclairage public a augmenté de 30% en 10 ans⁴. A titre d'exemple, le coût de l'éclairage public d'une ville de 6 000 habitants représente environ 50 000 €/an. En optimisant l'éclairage public (suppression des points d'éclairages superflus, utilisation de technologies peu énergivores, réduction des durées d'éclairage), il est possible de réaliser d'importantes économies d'énergie, jusqu'à 30%. Actuellement près de 30% des communes en France éteignent leur éclairage en coeur de nuit. Le plus souvent entre 23h et 6h.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le maire n'a pas d'obligation d'éclairer la nuit. L'installation ou non d'un éclairage public est laissée à son appréciation. En revanche, si la décision d'éclairer est prise, l'entretien pour le bon fonctionnement des installations est obligatoire. Malgré les effets positifs de la réduction ou de l'extinction, les maires ont parfois peur d'engager leur responsabilité s'ils éteignent l'éclairage public et ce pour différentes raisons :

- Les habitants ont perdu l'habitude de se déplacer dans le noir et cela leur fait peur. Il faut alors réapprendre à vivre avec la nuit et rallumer nos lampes torches !
- L'obscurité est associée à l'insécurité (cambriolages, agressions, accidents de la route...).

Pourtant ce n'est pas ce que reflète la réalité, ni ce que démontrent les études de criminalité. Aucune corrélation positive n'a été prouvée entre manque d'éclairage et hausse des cambriolages⁵.

³ ADEME, 2005

⁴ ADEME, 2012

⁵ MARCHANT, 2004